L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français, et on n'en ... pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, (au moins), pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer ... Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la Poste.

[illegible] LE ET CINCINNATI.
Le bateau à vapeur très-connu OHIO, capitaine L. Young, ayant la grande partie de son fret engagé, partira incessamment. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
Nouvelle Levée, No. 28 et 29.

[illegible] et les Ports Intermédiaires.
Le bateau à vapeur BALTIC, capitaine W. Baldwin jr. sera prêt à recevoir du fret aujourd'hui ... courant, et ayant la plus grande partie ... partira positivement ... du fret ou pour passage, ...
[illegible]YTH, GOODWNN & Co.
... Gravier et Tchoupitoulas.

[illegible] CINCINNATI.
... bateau à vapeur LOUISIANA, ... Mastin, ayant la plus ... partie de son chargement ... partira sans délai ... passage, s'adresser au capt ...
[illegible]RNE & BECKWITH,
... Nlle Levée, no 28 et 29.

[illegible]LE & COVINGTON.
... bateau-à-vapeur CORSAIR, ... Knight, partira du bas du ... à coulisses pour les ports ... les lundis, mercredis et vendredis ... malle des Etats-Unis ; et ... samedis à midi. Les paquets à bord à l'heure. Les ... suspendus jusqu'à nouvel ordre ... la ville à midi et arrivent à ... passagers. 6 nov

[illegible]VERPOOL.
[illegible]ERLITZ, capitaine Wm. ... immédiatement. Pour fret de ... passage s'adresser à bord ou à
PERRET & GALLY,
rue Toulouse.

Pour la Mobile.
... capt. Ashby, partira ... recevoir à bord de 2 à 300 ... ou passage, s'adresser à ...
[illegible]E & BECKWITH.
Nlle Levée no. 28 et 29.

(par le fleuve).
... capt. Hutton, partira ... fret, passage, s'adresser à la maison bleue ou à
[illegible] & BECKWITH,
Nlle Levée no. 28 et 29.

[illegible] CHARGER.
... en cuivre brick CHE[illegible] capitaine, portant 200 ... ce bâtiment est en très ... son chargement dans 2 ...

[illegible], BROWN & Co.
rue Royale no. 117.

[illegible]AVRE,
... PERDOR, doublé en cuivre ... excellent voilier, capt. ... de bons emménagements ... au No. ... ou à
[illegible]IN, BROWN & Co.
rue Royale No. 117.

[illegible] CRUZ.
... BUTLER, doublée et ... tonneaux. Pour fret ...
J. THAYER, & Cie.
des Magasins No. 29.

[illegible]AVRE.
[illegible]GUSTA, capitaine Trott, ... de son chargement ... Pour le fret de 200 balles ... OU, ou à L H GALE.

... (passage seul), ... première classe, le CA... ... ayant son chargement ... le temps le permet. le 1er ... beaux emménagements ... bord, au poteau 70, ou ... & R GAMBLE, ... rue de la Douane, no 57.

[illegible] FRETER.
... capt. Butler, construite ... et doublée en cuivre, ...
J. THAYER & Co.
rue des Magasins No. 29.

[illegible]ACHICOLA.
[illegible]TLANTIC, doublée en cuivre, ... ayant une partie de son fret ... Pour le reste du ... s'adresser à bord, vis-à-vis la rue ...
[illegible]URNE & BECKWITH,
Nouvelle Levée, No. 28 et 29.

[illegible]ZORIA, (Texas.)
... MONTGOMERY, ... neuve, tire peu d'eau, est ... partie de son fret engagé, ... reste de son fret, ou pour passage ... la rue St. Louis, ou à
[illegible]OURNE & BECKWITH,
... Levée, Nos. 28 et 29.

[illegible] A FRETER.
... en cuivre, AIGLE, capitaine W. ... un fret de 750 barils ... conditions, à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH.

[illegible] A LOUER.
... et doublée en cuivre, CAL... Pour conditions s'adresser ... magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
... Nlle Levée, no 28 et 29.

[illegible] OU LA HAVANE.
... VISCAYNA, capitaine ... partie de son chargement engagé ... Pour fret ou passage s'adresser ...
J PRATS & FILS,
rue Ste. Anne, no 52.

POUR LA HAVANE.
... voilier et doublé en cuivre LA LUISA, capitaine Delgado, est prêt à recevoir ... les passagers, pour le susdit port ... pour louer des passagers ...
GARCIA, BUYO & Co.,
Rue Ste. Anne, No. 34.
12 janv

A Louer Immédiatement,
QUATRE ... et cuisine situé au coin ... St. Louis, au premier ... s'adresser à M. Louis, à l'ancien magasin de MM. ...
17 janv—1m

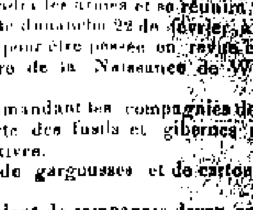

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 24 janvier 1835.

LA Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, le dimanche 22 de février, à 10 heures précises du matin, pour être passée en revue, et pour célébrer l'Anniversaire de la Naissance de WASHINGTON.

Les officiers commandant les compagnies devront faire une inspection exacte des fusils et gibernes dans leurs compagnies respectives.

Une distribution de gargousses et de cartouches aura lieu sur la place.

Chaque commandant de compagnie devra, envoyer, une heure avant la revue, un piquet de corvée pour fermer la place et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général J. B. Planché, commandant la Légion,
D. AUGUSTIN,
Aide-de-Camp.
27 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 décembre 1834, il sera vendu Mardi le 3 Février 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après décrites cédées à ses créanciers par Madame Aimée Brulé, épouse séparée de biens du sieur Edouard Gottschalk, savoir :

Trois terrains situés au faubourg Franklin, dans l'ilot No. 33, désignés par les Nos. 1, 2 et 3, sur un plan fait par C. F. Zimpel, député-voyer de la ville, le 6 février 1833, les dits terrains ayant chacun 26 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur entre les rues St. Avid et St. Jean-Baptiste.

Conditions: $150 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois.

Dix-huit terrains situés dans l'ilot No. 13 au faubourg Marigny étant à trois ilots plus rapprochés du fleuve et que les maisons de Madame Kokernot, et désignés sur un plan fait par C. F. Zimpel, le 2 février 1833, comme suit :

No. 1 formant l'encoignure des Champs Elisées et de la rue Prosper, ayant 27 pieds, 4 pouces, 6 lignes de face sur 117 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la rue Prosper.

Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ayant chacun 27 pieds, 4 pouces, 6 lignes de face aux Champs Elisées, sur 117 pieds, 5 pouces de profondeur.

No. 8 et 9 ayant chacun 32 pieds de face à la rue St. Avide sur 142 pieds, 7 pouces de profondeur.

Nos. 12, 13 et 14 ayant chacun 25 pieds, 5 pouces de face à la rue des Français, sur 117 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

Nos. 15, 16, 17 et 18 ayant chacun 33 pieds, 5 pouces de face à la rue des Français, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

Nos. 19 et 20 ayant chacun 32 pieds de face à la rue Prosper, sur 177 pieds, 7 pouces, 2 lignes de profondeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Vingt-un terrains, situés dans l'ilet No. 11, faubourg Washington, à un ilet de la Papeterie, d'après un plan fait par C. F. Zimpel, le 13 décembre 1833.

No. 1 formant l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et St. Ferdinand, ayant 110 pieds sur la première et 30 pieds sur la dernière.

Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ayant chacun 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 110 pieds de profondeur.

No. 11 formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et St. Avide, ayant 31 pieds sur la première et 110 sur la dernière.

Nos. 12, 13, 14, 15 et 16 ayant chacun 30 pieds sur la rue St. Avide et 170 pieds, 6 pouces de profondeur.

Nos. 17, 18, 19, 20 et 21 ayant chacun 30 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 170 pieds, 6 pouces de profondeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Quatre terrains situés au faubourg Delor, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan fait par C. F. Zimpel, le 18 janvier 1833.

Nos. 1 et 2 ayant chacun 27 pieds, 4 pouces de face à la rue Dryades, entre les rues Triton et Calliope, sur 191 pieds, 9 pouces, 7 lignes de profondeur.

Nos. 3 et 4 ayant chacun 27 pieds, 4 pouces de face à la rue Bacchus entre les rues Triton et Calliope, sur 191 pieds, 9 pouces, 7 lignes de profondeur.

Ces quatre terrains sont tout près du Bassin, du nouveau canal, terre exhaussée, et sont des terrains de très grande valeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Trois terrains dans la prolongation de la rue St. Louis d'après sur la copie d'un plan fait par C. F. Zimpel, basée sur le plan original fait par J. Pilié, le 21 juin 1831 et désignés par les Nos. 5, 6 et 7, ayant chacun 33 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la rue St. Louis, sur 129 à 137 pieds de profondeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Huit terrains de valeur, situés dans le nouveau faubourg Marigny, l'ilet No. 17, sur un plan fait par C. F. Zimpel, le 2 février 1833.

No. 1 formant l'encoignure des Champs Elisées et de la rue Morales, ayant 37 pieds, 11 pouces sur la première sur 120 sur la dernière.

Nos. 2 et 9 ayant chacun 32 pieds sur les Champs Elisées sur 120 pieds de profondeur.

No. 10 formant l'encoignure des Champs Elisées et de la rue Urquhart, ayant 32 pieds, 11 pouces sur la première sur 120 sur la dernière.

Nos. 11 et 12 ayant chacun 30 pieds, 8 pouces sur la rue Morales sur 160 pieds, 11 pouces de profondeur.

Nos. 13 et 14 ayant chacun 30 pieds, 7 pouces sur la rue Urquhart sur 160 pieds, 11 pouces de profondeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Deux cent cinquante terrains situés dans la ville de Magnolia, dans la Floride, mesurant chacun 75 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, d'après le plan qui sera exposé le jour de la vente.

Cette ville établie il n'y a que 3 ans, exporte aujourd'hui près de 20,000 balles de coton, et promet de rivaliser la Mobile sous peu d'années. Elle a des paquets qui font régulièrement le voyage à New-York et plusieurs améliorations, entre autres un Rail-Road à Tallahassee le siége du gouvernement qui donneront une grande valeur additionnelle à ces terrains. Il n'y aura pas de taxes à payer pendant plusieurs années.

Le tiers indivis de cette propriété appartient à M. James Gottschalk, qui consent à la vente de la totalité.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

La moitié indivise de 61 terrains situés dans le faux bourg Livaudais, savoir:

Dix-sept terrains dans l'ilet No. 127, borné par les rues Dryades, Bacchus, Seconde et Troisième.

Vingt-six terrains dans l'ilet No. 29, borné par les rues Chippewa, Jersey, Washington et Sixième.

Vingt terrains dans l'ilet No. 136, borné par les rues St. Denis, Dryades, Washington et Quatrième.

Dix-huit terrains dans l'ilet No. 135, borné par les rues St. David, St. Patrick, Première et Seconde.

Quatre vingt-un terrains; le tout d'après les plans faits par C. F. Zimpel, le 12 mars 1833.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

La moitié indivise d'une maison et terrain situés rue Casa Calvo, fauxbourg Marigny, le dit terrain mesurant 50 pieds de face à la rue Casa Calvo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, n'étant qu'à 120 pieds de distance de l'encoignure des Champs Elisées. La maison contient quatre appartemens et cabinets, il y a dans le fond cuisine, chambres à domestiques, écurie, &c.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Dix-huit terrains situés dans le fauxbourg Delor.

Nos. 258, 259, 260 et 261 ayant chacun 25 pieds de face à la rue Magnolia sur 125 pieds de profondeur entre Florida Landing et la rue Cypress.

No. 262 ayant 37 pieds de face à la rue Magnolia sur 125 sur la rue Cypress.

No. 263 ayant 47 pieds de face à la rue Locust sur 125 sur la rue Cypress.

No. 264 attenant au 263 ayant 25 pieds de face à la rue Locus sur 125 de profondeur.

Nos. 281, 282, 283 ayant chacun 25 pieds de face à la rue Vine sur 125 de profondeur.

No. 284 de forme irrégulière, ayant 31" pieds de face à la rue Vine, sur environ 125 de profondeur.

No. 285 ayant 37 pieds de face à la rue Magnolia, sur 125 pieds sur la rue Cypress.

Nos. 286, 287, 288, 289 et 290 ayant chacun 25 pieds de face à la rue Magnolia, sur 125 pieds de profondeur.

Ces derniers 10 terrains sont bornés par les rues Florida Landing, Cypress, Magnolia et Vine.

No. 336 ayant 25 pieds de face à Florida Landing, sur une profondeur de 139 pieds d'un côté et 127 de l'autre, ce terrain est de grande valeur, a été exhaussé, et est situé près du bassin du nouveau canal.

La moitié indivise de ces terrains appartient à Mr. James Gottschalk, qui consent à la vente de la totalité.

Conditions: —Un quart comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois.

Six terrains situés dans le fauxbourg des Religieuses.

Lettre C, ayant 32 pieds de face à la rue St. André sur 114 de profondeur sur la rue Prytanée.

Lettre D, ayant 32 pieds de face à la rue St. André sur 115 pieds, 4 pouces, 4 lignes de profondeur.

Quatre terrains contigus à l'encoignure opposée, formant l'encoignure des rues St André et Prytanée, ayant chacun 32 pieds de face à la rue St André, sur 110 pieds à 113 de profondeur, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, le No. 4 formant l'encoignure.

La moitié indivise de ces six terrains appartient à Mr. B. F. French, qui consent à la vente de la totalité.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Un terrain situé au nouveau faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 de profondeur, entre les rues Musique et des Poëtes.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Tous les droits et titres de la dite insolvable à

Deux terres de grande valeur situées à la Passe Christiane, divisées en lot d'un arpent de face à la mer.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Une terre contenant 160 arpents dans l'état de l'Illinois étant le quart de la section nord-ouest de Township 5, nord des terres appropriées par acte du 6 mai 1812 pour services militaires. Le titre de cette propriété est signé par James Monroe, président des Etats-Unis, et une carte représentant la terre, sera exhibée à la vente.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

L'esclave Sarah âgée d'environ 50 ans, maladive sujette au rhumatisme.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Toutes les propriétés sus-décrites seront vendues payable en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Mr. Carlisle Pollock, aux frais des acquéreurs. 14 janvier

ARTICLES DE GOUT DE LA DERNIERE MODE.

EN débarquement du navire Mississippi, un superbe assortiment de marchandises sèches les plus à la mode, consistant en robes de bal, écharpes et voiles en blonde, capots en peau de soie ... satin, ... choix assortis, gaze argentée du goût le plus délicat, satin blanc, bonnets de batiste brodés, corps de robes ... brodés en blonde et en satin, ... et une quantité d'autres articles du meilleur choix et supérieurs à tout ce qui a paru jusqu'à présent dans cette ville—nous invitons les Dames de Mobile qui désireraient voir ces articles de venir les visiter—ils seront vendus aux prix les plus modérés, par

ANDREWS & BROTHERR,
10 janv rue de Chartres no. 13.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

PAR ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et à la requête du syndic provisoire nommé par la dite cour.

Il sera vendu, le Mercredi, 5 février prochain, à 10 heures du matin au magasin du ... de la Nouvelle Levée, no 33, faubourg Ste. Marie,

Une quantité de marchandises sèches, vitrières, comptoirs, &c., abandonnés par Charles Strolli, à ses créanciers.

Conditions : toute somme au-dessous de $100 comptant les sommes de $100 et au dessus à 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 31 janv

PAR T. MOSSY & GARIDELA

JEUDI, 5 de février prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett :

Une négresse nommée CHARLOTTE, âgée d'environ 20 ans, avec ses deux enfans ELISABETH, mulâtresse, âgée d'environ 10 ans, et ROSALIE, âgée d'environ 6. Charlotte fait passablement la cuisine, est bonne blanchisseuse et repasseuse, un peu; Elisabeth a un bon commencement de couture.

Cette famille est garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions ; payables à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 3 de février, à 10 heures du matin, rue Conti, No. 68, vis-à-vis la Banque de la Louisiane, Estampes ou tableaux encadrés; Bureaux ou Secrétaires à cylindre en acajou ; un Sideboard en acajou, Chenets, Garde-feu, &c. ; Pendules, Pots à fleurs et Cylindres, Secrétaire portatif; Sofas; Fauteuils et Chaises en acajou ; Bibliothèque en acajou ; Lampes à suspension ; do. pour cheminée ; Service de porcelaines ; Candelabres et Chandeliers plaqués; Porte-liqueurs; et Porte-huiliers do. divers ouvrages de Jurisprudence, Littérature, &c., tels que l'Encyclopédie d'Edimbourg, en 21 volumes in 8o. ; Dalloz, Jurisprudence du 19me. siècle, en 43 volumes ; Merlin, 52 volumes, &c.

Conditions, à la vente. 31 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le mardi, 3 février 1835, à midi, à la Bourse, une négresse nommée Marie, âgée de 20 ans, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions :—La moitié à 4 mois, et l'autre moitié à 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. L'acte de vente sera passé par Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 janv

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 novembre dernier, à la requête de L. Ferrand, fils, syndic des créanciers de Jn. Fleming, il sera vendu, Lundi 16 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par ledit débiteur à ses créanciers, savoir :

1. WAVNA, mulâtre d'environ 27 ans, ensemble GUINNY, griffonne d'environ 24 ans, et leur enfant William, de 2 ans.

Conditions: Les 3 esclaves sus-nommés seront vendus ensemble à 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

2, UNE HABITATION située dans la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, distance de 30 lieues de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant 8 arpens de face, formant environ 980 arpens de superficie avec une double concession incomplète, établie en sucrerie avec machine à vapeur, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ; ainsi que 14 Charrues, 7 Charrettes et un Diable, Pioches et autres outils, 5 Chevaux, 6 paires de Bœufs, 2 Vaches à lait et un troupeau de 23 moutons.

Il y a de plus sur l'habitation une étendue de 150 arpens de terre ouverte, préparés pour la culture du coton, et une grande quantité de fourage en grenier, pour la nourriture des animaux de l'habitation ; et toute la quantité de terre sus-mentionnée formant la totalité de la susdite habitation, est couverte de bon bois de frêne, et est cultivable.

Plus, les 4 esclaves ci-après nommés ;

GIL,	nègre âgé d'environ		25 ans.	
JERRY,	do	do	do	27 "
SAMM,	do	do	do	28 "
TERRA,	do	do	do	23 "

De plus, environ 60 arpens de cannes ...

Conditions : La susdite habitation comptant, les 4 esclaves désignés ci-dessus, payables aussi comptant.

N. B. Les actes de vente seront passés devant La. Ferraud, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 janv—25

VENTE A L'ENCAN, BIENS-FONDS A LA MOBILE.

M DURAND vendra, le lundi, 9 février prochain, à midi, en face du Mansion House de la Mobile, les biens-fonds suivans qui sont d'une grande valeur, se composant de terres en friche et de terres cultivées.

No. 1. Une portion de terre près de la ... faisant face à la rivière Mobile, ... arpens, sur 20 arpens de profondeur, environ ... de cette propriété ont été vendus, et il en reste environ ... acres dont on n'a pas disposé, et qui sont compris dans les limites de la ville.

No. 2. Trois lots de terre situés du côté nord de la rue du Gouvernement, entre Royale et Eau, vis à vis le marché; chacun de ces lots a 23 pieds et demi de face sur 110 pds de profondeur; deux ont chacun une maison en bois, qui est louée 30 piastres par mois.

No. 3. Un lot de terre situé du côté ouest de la rue Royale, entre Conti et Dauphine, immédiatement au sud de la maison de M. Hunt; 97 pieds sur la rue Royale, sur environ 120 pieds de profondeur et à peu près 85 pieds sur la ligne ouest.

No. 4. Un lot de terre situé du côté est de la rue Royale, entre Dauphine et St. François, joignant l'Hôtel d'Alabama, environ 79 pieds sur la rue Royale, sur environ 156 pieds de profondeur; sur ce lot il y a une maison en briques à rez de chaussée, qui est affermée à bail, lequel expirera le ..... D'après le titre de confirmation ce lot doit avoir 90 pieds français de face sur la profondeur désignée.

No. 5. Deux tiers d'un lot indivis situé au coin des rues Royale et St. François; environ 55 pieds sur la rue Saint-Royale, et environ 55 pieds sur la rue Royale et environ 140 sur la rue St François, joignant la propriété de John R Toulmin, esq.

No. 6. Le sixième d'un lot indivis, au coin des rues Royale et St. Louis; 97 pieds sur la rue Royale, et bordant au fond le canal de la rivière Mobile.

No. 7. Les magasins maintenant occupés par MM. McLoskey, Hagan & co, du côté nord de la rue Conti; 40 pieds de face sur la dite rue, sur une profondeur d'environ 130 pieds; et un terrain derrière s'étendant de 60 pieds à l'ouest, sur 30 pieds de large; sur ce second terrain, il y a un hangard.

No. 8. Un quai situé entre les rues du Gouvernement et de Conti, avec un bassin s'étendant jusqu'au chenal de la rivière de la Mobile; le quai a à peu près 50 pieds de largeur, est connu sous le nom de quai de la presse à coton.

No. 9. Les bassins et les quais commençant sur la ligne nord de la rue Conti, s'étendant 160 pieds au nord jusqu'au chenal de la Mobile, en s'élargissant du côté de l'est jusqu'au dit quai 137 pieds, comprenant le quai McLoskey et une partie du quai Hallet.

No. 10. Le quai et bassin commençant à la pointe, 88 pieds nord des susdites, faisant face sur la rue du Commerce, 170 pieds, de même largeur, jusqu'au chenal de la rivière de la Mobile.

Conditions : Un quart comptant; la balance à 1 et 2 ans portant intérêt de 7 pour cent en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 10 janvier—10

Le Cours des Leçons de
L'ECOLE DE MEDECINE
DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorique et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves.

THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3p ... Doyen de la faculté.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 3 janvier 1835.

A une assemblée du comité tenue le 2 du courant,

Thos. Banks,
William McCawly
J. H. Field,
Jules Le Blanc,
Michael Mellon,
Thos Toby,
Maunsel White.

Thos. Toby fut unanimement ... de ... en remplacement de Mr ... qui a résigné.

Toutes personnes ayant des réclamations contre le bureau sont priées de les présenter ... [illegible]

3 janv [illegible]

BLANC DE BALEINE.

200 Caisses blanc de baleine en débarquement du navire Henry Kneeland, et à vendre par

F. H. PETITPAIN,
16 janv Chartres & Toulouse.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans. Cour des Preuves. Ventes par le régistre des testamens. Samedi 7 Mars 1835, à midi à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la succession du feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir : Neuf terrains situés dans le faubourg Ste. Marie, entre les rues Nouvelle Levée, Louisa, Rebel et Delor, désignés par les numéros 1 jusqu'à 9, conformément à un plan fait par F. Zimpel député arpenteur général, en date du 16 décembre 1834, et déposé au bureau de Félix Grima notaire pub.

Terrain N°. 1, mesurant 30 pieds 2 pouces de face, à la rue Delor, sur une profondeur de 132 pieds 6 pouces, ayant 40 pieds de largeur dans le fond, borné du côté attenant à la rue de Pearl, par la propriété de N. Goodale, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et la propriété du dit N. Goodale et dans le fond par la propriété du dit N. Goodale, ensemble la maison à trois étages, en briques, et les autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N°. 2, attenant au no. 1, d'un côté au no. 3, de l'autre, mesurant 41 pieds de face à la dite rue Delor, 40 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces, borné dans le fond par la propriété du dit N. Goodale, le dit no. 2, mesurant 41 pieds de face sur la dite rue Delor, avec la jouissance d'une allée de 5 pieds 3 pouces à l'usage commun des terrains numéros 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques, et améliorations.

Terrain N°. 3, mesurant 20 pieds 1 pouce de face à la rue Delor, sur une profondeur de 102 pieds, 10 pouces, ayant une largeur dans le fond de 25 pieds, 4 pouces, borne d'un côté, par le terrain no. 4, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et en partie par l'allée appropriée à l'usage commun des dits terrains nos. 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques et autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N°. 4, mesure 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, 23 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, et 102 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations ; le dit terrain no. 4, mesurant 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, y inclus une allée de 4 pieds 6 pouces, appropriée à l'usage commun des terrains nos. 4, 5 et 6, borné d'un côté par le terrain no. 3, et de l'autre côté par les terrains no. 7, 8 et 9.

Terrain N°. 5, étant et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Delor, mesurant 22 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle-Levée, 51 pieds, face à la rue Delor, 57 pieds de profondeur sur la ligne séparant le dit terrain de la dite allée.

Terrain N°. 6, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 43 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne opposée le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 7, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 63 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes du côté opposé sur la ligne le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 8, mesure 20 pieds, 11 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 7, 74 pieds et 3 pouces du côté opposé, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 9, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 9, mesure 20 pieds, 11 pouces, face à la Nouvelle Levée, 74 pieds, 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 8, 79 pieds, 10 pouces et 4 lignes du côté opposé qui le sépare de la propriété du dit N. Goodale, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Conditions de la vente ; 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour W F C DUPLESSIS.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Félix Grima, not pub, aux frais des acquéreurs. 26 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—Paroisse d'Orléans—vente par le régistre des testaments, le mardi 3 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les propriétés foncières ci-après décrites, pour compte de la succession de feu William H. Ireland, savoir :

1°. Un lot de terre situé dans la rue du Canal, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant 25 pieds 8 pouces de face sur la rue du Canal sur 120 pieds de profondeur.

2°. Quatre lots contigus de terre situé dans l'ilet No. 6, borné par les rues Philippe, Canal, Remparts et de la Commune, désigné par les Nos. 70, 71, 81, et 82. Le 1er ayant 75 pieds de face sur la rue Philippe et 122 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 71, et 127 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 65 et 66 et d'une partie du lot No. 67, le second ayant 60 pieds de face sur la rue Philippe et 122 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 70, et 119 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 71. Le troisième ayant 60 pieds de face sur la rue des Remparts, 115 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 80, et 123 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 82. Et le quatrième ayant 60 pieds de face sur la rue des Remparts, 123 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 81, et 127 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 69, 68 et d'une partie du lot 67, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre situé faubourg Lafayette, dans la paroisse Jefferson, désigné sous le No. 10 ; le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Jackson et Brainard ayant mesure française, 277 pieds de face sur la première, sur 300 pieds 8 pouces et 4 ligne de face sur la dernière ; et ayant 294 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 11, et 277 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de l'autre moitié du dit lot.

Conditions de la vente, un cinquième comptant, et le surplus en quatre paiemens égaux, en un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction, garantis par une hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Rég des Testam

N. B. Les actes de ventes doivent être passés pardevant Hughes Pédesclaux Esq. not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire, Mardi 20 janvier 1835. Présent l'hon. Charles Watts juge. No. 11475, la veuve Baptiste St. Amand vs, ses créanciers pour prolongation du paiement. Sur motion de M. V. Labarre, pour M. C. Derbigny, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la cour que les créanciers prouvent dans les 10 jours, après la publication de ce réglement, pourquoi les procédures qui ont eu lieu pardevant le notaire public, ne seraient pas confirmées et homologuées. Extrait des minutes.

26 janv—3. 10 J. L. LEWIS, gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire, Mardi 20 janvier 1835. Présent l'honble Charles Watts juge. No. 11,478. Martin Belfort Haydel vs, ses créanciers, pour prolongation de paiement. Sur motion de M. V. Labarre pour M. C. Derbigny, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la cour que les créanciers prouvent dans les 10 jours, après la publication de ce réglement, pourquoi les procédures qui ont eu lieu pardevant le notaire public, ne seraient pas confirmées et homologuées. Extrait des minutes. J. L. LEWIS,

26 janv—3, 10 gref.

BONNE AFFAIRE.

UN jeune homme français habitant cette ville depuis deux ans, comprenant très peu l'anglais, désire de recevoir une offre pour accepter un établissement qui pourra s'élever avec ses appareux de 3300 à 4000 piastres au plus.

N'ayant pas de fonds pour faire cette affaire il s'associerait volontiers avec une personne qui en ferait les avances. D'après ses connaissances sur cette partie (étant fabricant de la meilleure province de France) il assure que l'établissement peut se gagner et plus dans un an.

Nota.—Les communications de cet établissement sont très fréquentes avec la Nlle Orléans, pour en envoyer les produits.

Adresser deux mots pour le voir aux lettres R/Z par la poste, qu'on affranchira. Il se rendra au domicile qu'on lui indiquera. 30 janv—3

Etablissement de Manteaux de Marbre.

HENRY HUNT & CO., ont le plaisir d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ont ouvert un magasin d'entrepôt au No. 80, rue de la Douane, où ils recevront de leur établissement, à New-York, par le navire Arkansas, un superbe assortiment de Manteaux de cheminées, grillages, &c. Ils ont intention d'avoir constamment en vente un assortiment général de toute espèce d'article relatif à leur profession, et ils espèrent par la beauté de ... [illegible] ... marbre ... devants de cheminées ... grillages ... monuments de tous genres, avec promptitude et goût. 23 janv

100 Boucauts en débarquement, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
16 janv encoignure Chartres & Toulouse.

QUARTIER GENERAL 24 REGT L. M.

Nouvelle-Orléans, 23 Janvier 1835.

Ordre de régiment,

TOUS les officiers, sous-officiers, musiciens et soldats appartenant au dit régiment seront tenus de s'assembler aux temps dits et places mentionnées ci-après, afin d'élire des officiers aux places vacantes en ce moment.

La 1ère. Compagnie tiendra son élection à Commercial Hôtel, sur la Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital, le Samedi 31 du courant, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

Les limites de la dite Compagnie sont les rues Orléans et Dumaine, les rues de la Levée et Bourbon à partir du centre de chacune des dites rues.

La 2de. Compagnie tiendra son élection dans le même lieu et le même jour, depuis 3 heures de l'après midi jusqu'à 6. Les limites de cette compagnie sont entre les rues Bourbon et Remparts, Orléans et Dumaine à partir du centre de chacune des dites rues.

La 3me. Compagnie tiendra son élection au même lieu, le Mardi 3 de février prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les limites de cette compagnie sont les rues Dumaine à Ursulines et les rues Levée et Bourbon, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 4me. Compagnie tiendra son élection au même lieu et le même jour, depuis 3 heures de l'après—midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont les rues Dumaine et Ursulines, les rues Bourbon et Remparts, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 5me. Compagnie tiendra son élection le Mercredi 4 février prochain, au même lieu, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les limites de la dite compagnie sont les rues de la Levée et des Remparts entre Ursulines et Esplanade, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 6me. Compagnie tiendra son élection le Mercredi 4 février prochain, au Café de Phillips Power, encoignure des Champs Elysées et de la rue de la Levée, depuis 3 heures de l'après midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont depuis la Levée jusqu'à la rue de Craps, et depuis l'Esplanade jusqu'à la rue des Champs Elysées, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 7me. Compagnie tiendra son élection, le Mardi 5 février prochain, au même endroit, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les limites de la dite compagnie sont les rues de la Levée et Craps, les rues des Champs Elysées et d'Enghim, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 8me. Compagnie tiendra son élection au même lieu et le même jour, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont depuis la rue de Craps jusqu'au Bois et depuis l'Esplanade jusqu'à la rue d'Enghim, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 9me. Compagnie tiendra son élection le 6 de février prochain, au Commercial Hôtel sur la Levée entre les rues Ursulines et Hôpital depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les limites de la dite compagnie comprend depuis la rue des Remparts et le Bois, depuis la rue d'Orléans et le chemin du Bayou, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 10me. Compagnie tiendra son élection au même endroit et à la même heure, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont de la rue des Remparts jusqu'au Lac, et depuis la rue de l'Esplanade jusqu'au chemin du Bayou.

A. A. SUARES.
24 janv Lt. Col. Com. le 24. Regt. M de la M. L.

AVIS—M. JUETTE, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Jefferson, no 172, arrivant de France, à offre en vente un assortiment de marchandises sèches et comestibles et liquides tels que, savoir :

Vin Bordeaux, 1ere qualité, très vieux en barriques
Vin de Lavalette blanc, vin du Rhône, en barriques,
Vin d'Angoulême, Mousseux en paniers, vin Champagne, 1ere qualité, 1825.
Vinaigre de vin blanc d'Orléans, en ... et bar.
Liqueurs assorties de Bordeaux, par caisses
Kirsch Wasser de la forêt noire, très vieux
Extrait d'Absynthe, 1ere qualité, ... de
Prunes et cerises à la liqueur, dans de grands bocaux
Confitures-cerises et gelée de groseille,
Graines d'oiseaux assorties et mêlées, par baril, à la livre
Graine de moutarde, petits pois verts de France secs
Conserves alimentaires de Colin, de Nantes,
Sardines pressées par demi-baril, encre à écrire, bon
Cirage anglais en boîtes, ligne et hameçons, en bouteilles,
Epervier, seines et filets pour prendre oiseaux et poissons
Assortiment de fusils à ... doubles et simples, garnis,
Pistolets de poche et de duel, fleurets en ... de genre d'armes
Cannes à épée, à poignard, à lancer, à pêche, et autres
Couteaux à poignard, ustensiles de chasse, tels que Carnassières et autres,
Mouchoirs blancs et à tabac, tout fil et en coton,
Linge de table tout fil, toile à chemises, tout fil,
Toile à draps tout fil, linge de table en coton damassé,
Tapis de Bruxelles, collection de jolis papiers,
Nécessaires pour hommes et pour femmes
Cordil ... fougère et blanc tout fil
Challys, et bombasines pour robes;
Chemises d'hommes et femmes, toile de lin, gants de peaux en douzaines
Pièces guingham et mousseline imprimées, pour robes
Batiste à chemises, couvertures de laine grande, gilet callon.
Gants, bas de laine, parapluies de toutes grandeurs
Petits pétards rouges, par caisses ; lampes en cuivre à bec et à quatre becs de cabinets, verres à quinquet, socques et sabots pour hommes et pour femmes, socques, souliers, nouveau genre,
Balais et brosses en crin de toutes espèces,
Queux et billes pour billard, couverts plaqués et en métal
Manteaux d'hommes et de femmes veilleuses et briquets et lanternes et bougies en tout genre, chapeaux de soie, moires en argent, orgues, musique, fil de Rennes et autres, assortis.
Rubans de Boulogne, liens à mousquitaires et galons,
Eau de Cologne de Jean-Marie-Farina et autres,
Parfumeries, plumeaux, cols pour femmes, lacets soie, et fil, bois de fusils et pièces de rechange, amadoux par livres, grenades et ... du Levant, faïence de Rouen assortie et mille autres objets qui ne sont point désignés.

5 janv—2m, 3or.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il a transporté son magasin dans la rue du Camp, No. 139, vis-à-vis la Place Lafayette, où l'on trouvera de beaux papiers et bordures pour appartemens, des paysages, des statues pour décors, devants de cheminées, très-beaux dessins, franges en soie, velour de Loutree, ornemens dorés, &c. MM. les marchands, les amateurs et capitaines de navires, trouveront constamment dans son magasin de belle mousse en balle, du crin, des plumes &c.

Un grand nombre de matelats, traversins, oreillers, soit en mousse, crin ou plumes, de toutes les dimensions, au prix les plus modérés. Il refait les vieux matelas, et espère par le zèle qu'il apportera à faire l'ouvrage qui lui sera confié, mériter la continuation de l'encouragement dont il a été honoré jusqu'à ce jour.

Deux ou trois bonnes couturières trouveront de l'emploi, soit au mois ou à l'année.

23 janv—3 P. J. SALVETAT.

PAROISSE D'ORLEANS

COUR des Preuves.—Vente par le Régistre des Testamens,—Lundi, 9 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts, la propriété ci-après décrite, savoir : cinq Terrains, appartenant en commun au défunt et William Henry Chase, (le dernier ayant consenti que les droits aux dites propriétés soient vendus) situés au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet borné par les rues du Marché, St. Jean Baptiste, Jacob et Pacanier ; les dits terrains sont contigus et ont (mesure anglaise) chacun 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Marché, entre les rues St. Jean Baptiste et des Pacaniers et 150 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble toutes les dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits et priviléges y appartenant.

Ladite propriété sera vendue conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député arpenteur général, le 7 avril 1833, et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.

L'acquéreur de cette propriété devra se charger du paiement de trois billets de la somme de $1333 1/3 chacun datés le 15 avril 1833 et payable à un, deux et trois ans, et la balance du prix à un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant intérêt de six pour cent du jour de l'adjudication, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant William Y. Lewis (?), notaire public, aux frais de l'acquéreur.

MR. BRIENGNE, Maréchal Vétérinaire, récemment arrivé de France, avertit le public qu'il fera les ferrures, à la française et à l'anglaise, ferrures ... pour les chevaux de selle, chevaux de course, chevaux de trait, &c. &c.

Il traitera toutes les maladies des animaux domestiques et exécutera les opérations les plus délicates ; il prendra des abonnemens pour la ferrure, et pour les traitemens, selon la volonté des demandeurs ; son expérience et les succès de ses traitemens lui font espérer qu'il méritera la confiance du public. Son atelier est rue St. Philippe, entre Bourbon et Dauphine, No. 112.

20 janv—8

VENTES PAR LE SHERIF.

Littleton S. W. Waters vs. Edward McGawley.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et de Saint-Louis, le mardi 3 février prochain, à une heure p. m.

Le nègre nommé Thus, âgé d'environ 18 ans,

Conditions de la vente—comptant.

5 janv G. W. MORGAN, shérif.

Banque de la Cité de la Nouvelle Orléans, vs. Charles Byrne.

COUR DE DISTRICT pour le 1er District—En vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu en vente publique le Mardi 17 Février prochain, à 1 heure après-midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville ; la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente, et décrit comme suit :

UN TERRAIN IRREGULIER,

situé dans le faubourg Saulet, y compris entre les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Roffignac et la Course; mesurant environ cent vingt pieds 4 pouces de face sur Tchoupitoulas (mesure anglaise) environ 368 pieds 6 pouces de face sur la Nouvelle Levée (mesure anglaise) 360 pieds sur la ligne du côté vers la rue Roffignac, qui traverse de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée, et sépare la dite propriété de celle d'Etienne Henderson (mesure française) et environ 655 pieds 8 pouces sur la ligne d'en haut, traversant de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée (mesure française)

Un autre terrain irrégulier, situé immédiatement en face du lot ci dessus décrit et comprenant depuis les rues de la Nlle Levée, Roffignac et Lacourse et le fleuve, et ayant 2 pieds 486 pieds 7 pouces de face, faisant face à la Levée, mesure anglaise, environ 600 pieds du côté d'en bas à partir de la rue Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, environ 600 pieds du côté d'en haut, s'étendant de la Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, et environ 417 pieds faisant face à la rivière, mesure anglaise, y compris toutes les bâtisses et les améliorations situées sur les dits terrains, consistant en un moulin à scie, maison de maître, cuisine, etc etc. Les dits terrains, etc. sont les propriétés hypothéquées par le demandeur au défendeur pour payer et satisfaire le dit demandeur, montant à 50,000 piastres avec l'intérêt de 8 pour cent par an, à dater du 7 mai dernier, les frais. Conditions : comptant,

15 janv G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Pierre Joseph Tricou vs. Jean Cabanne.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 de février, à 1 heure après midi.

L'esclave mulatresse nommé CLARISSE, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : L'acheteur devra donner sa note endossée à satisfaction pour la somme de $400 payable le 23 de mai 1835, portant hypothèque sur la dite esclave, et la balance devra être payée comptant. G. W. MORGAN,

20 janv shérif.

COUR DE PAROISSE.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le mardi 12 de février prochain, à une heure de l'après midi l'esclave Eliza et son fils George, saisis dans l'affaire de P. J. Tricou.

Conditions—comptant.

10 janv G W MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE—Erasmo Legoaster contre H de Courval—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, le lundi 23 de février prochain, à 1 heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit.

Un terrain situé sur le chemin du Bayou, ayant environ un arpent et 45 pieds de face sur la dite route, et trois arpens de profondeur, y compris toutes les bâtisses situées sur le dit terrain, borné d'un côté par la propriété de François Perrault, et de l'autre côté par la propriété de Marianne Wiltz, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : $3500 comptant avec intérêt, frais de protêt et frais de procès; $3560 à un an de crédit en billets endossés à satisfaction du 1er de décembre 1834 et hypothèque spéciale. G W MORGAN, shérif.

21 janv

COUR DE DISTRICT.—Les exécuteurs testamentaires de Thomas Compton contre Jonathan Chase.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mercredi 4 février prochain, à 1 heure après-midi, la propriété décrite dans l'ordre de saisie et de vente susmentionné et comme suit : Un Terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, ayant 31 pieds 10 pouces de face sur la rue du Camp, sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par J. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. pub le 25 de mai 1830 et connu sous le No. 11, y compris les bâtisses et autres améliorations sur ledit terrain, saisis dans l'affaire ci-dessus. Cette propriété criée en vente pour la seconde et dernière fois, sera adjugée définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, à 12 mois de crédit, l'acheteur donnant conjointement à satisfaction portant intérêt au taux de — pour cent par an et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

27 janv G. W. MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE.—J. Vieves vs. veuve Raymon Mon épouse de S. Calderon.—En vertu d'un ordre de saisie de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 février prochain, à 1 heure après-midi.

L'esclave SOPHIA saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant. G. W. MORGAN,

20 janv shérif.

COUR DE PAROISSE. No. 7391 des registres.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse d'Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Samedi, 28 de février prochain, à 1 heure après-midi, les propriétés décrites ci-après, savoir :

5 terrains dans le faubourg Ste. Marie, désignés sur un plan particulier, dressé par Chs. F. Zimpel, daté 21 mars 1833, sous les nos. 1, 2, 3, 4 et 5, ces lots ayant face à la rue Foucher, ensemble avec les maisons et améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire de Samuel Herman et als.

Conditions : comptant. G W MORGAN,

26 janv shérif.

COUR DE DISTRICT—Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane vs. Charles Jacob—Cour de Paroisse, Charles Papet vs. le même. En vertu d'un ordre de saisie et de vente et d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Mardi 3 de mars prochain, à 1 heure après-midi.

La propriété ci-après mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir :

Un certain terrain, et les bâtisses et améliorations y attachées, situé à l'encoignure des rues St. Pierre et Remparts, lequel terrain a 32 pieds de face sur la rue St Pierre, sur 95 pieds sur la rue des Remparts et joignant sur le côté de la rue St. Pierre la propriété de M. Antoine Loze, et du côté de la rue des Remparts la propriété des héritiers Renois, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

30 janv G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE DISTRICT—Joseph Abat vs. Antoine Foucher jr.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, Mardi 3 mars prochain, à 1 heure de l'après-midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain d'une figure irrégulière situé dans la rue du Maine entre les rues Condé et Royale, ayant 60 pieds (mesure française) de face sur la rue du Maine, sur 68 de profondeur, entre 2 lignes parallèles où le dit terrain se termine, 23 pieds où il s'étend entre deux autres lignes parallèles sur une largeur de 431 pieds jusqu'à une autre profondeur de 60 pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de vente : $5,000 comptant avec intérêt et frais, $5,000 payables le 5 de septembre 1835, l'acquéreur donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement.

30 janv G. W. MORGAN shérif

Gurlie et Guillot vs. Charles I. P Janin,

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi 19 février 1835, à 1 heure de l'après midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et vente, comme suit -

Un carré ou ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environné par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Morales, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir :

Les lots nos 1, 2, 4, 5 mesurant chacun 62 pieds de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 139 pieds de profondeur.

Le lot no 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.

Le lot no 6 mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Le lot no 7 mesure 58 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le lot no 9, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit carré ou ilet sans aucune réserve, conformément au dit plan du dit faubourg Washington, fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1834, et déposé en l'étude d'Octave de Gustave Le Gardeur, not public.

Ceci étant la seconde et dernière criée les dites propriétés ci-dessus décrites, seront définitivement adjugées au plus haut offrant et dernier enchérisseur, à douze mois de crédit, les dits acquéreurs devant fournir leur billet endossé à satisfaction, portant un intérêt de cinq pour cent par an et hypothèque jusqu'à parfait paiement sur les propriétés vendues. 2 fév

TOILE à draps 8-4 9-4 10-4 et 12-4 ouvrées, damassés 8-4 et 10-4 napes 9-4 et 12-4 et 15-4 à 20-4 serviettes damassées, toile d'Irlande par pièces et 1-2 pièces ditto superfin, toile grise, flanelle ditto anglaises. Dimbaty, bas de coton à jour ditto unie, bas de soie brodés et unie, cotonades du nord, ditto du pays, ditto anglaises, &c. coton écru 3-4, 4-4 et 5-4 ditto blanc 4-4 et 5-4 &c.

A. G. COCHRAN,
1 ... janv no. 43 rue Chartres.